



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 26 avril 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Vitiello Giovanni**, domicilié à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter café-restaurant-pizzeria au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 327 – Av. du Château-de-la-Cour 6 - Sierre
Enseigne : **Trattoria della Piazza**
Prestations : Café-restaurant-pizzeria
Heures d'ouverture et de fermeture : Du lundi au jeudi de 08h00 à 24h00
Vendredi et samedi de 08h00 à 01h00
Dimanche : fermé
Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 27 mai 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 26 mai 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	26.04.2019	
Date fin de la publication	26.05.2019	